



## A conserver

Si vous n'avez pas encore votre  
**CARTE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE,**  
pensez à la demander

### De quoi s'agit-il ?

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a mis en place depuis 2018, un système de contrôle et de gestion par cartes, des entrées de ses 3 déchetteries dans un souci d'équité d'usage du service et de suivi rigoureux d'exploitation. Ce dispositif vise un contrôle renforcé mais aussi de conseil dispensé par les agents des déchetteries.

### Qui est concerné ?

Chaque foyer du territoire devra être en possession d'une carte pour accéder au site de la déchetterie de son choix. Il en est de même pour les artisans, commerçants et entreprises dont le siège social est implanté localement. Les collectivités et les administrations n'échapperont pas non plus à la règle.

La carte d'accès est gratuite\* et immédiatement opérationnelle dès son obtention.

1 seule carte attribuée par foyer

### Comment obtenir votre carte ?

#### 1. Pour demander votre carte d'accès :

Il vous suffit de contacter le service déchets au 02 35 57 90 45

ou de vous rendre directement à la Communauté de Communes (48bis, route de Veulettes à Cany-Barville) qui vous remettra le **formulaire à compléter** (ci-contre)

Vous pourrez aussi retrouver ce formulaire auprès de la déchetterie de Brametot pour les personnes s'y rendant habituellement.

#### 2. Pièces à fournir / présenter :

Sans ces pièces, nous ne pourrions pas délivrer la carte

- Le formulaire de demande de carte dûment complété.
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de - 3 mois

#### 3. Pour récupérer votre carte d'accès :

Immédiatement auprès du service déchets à la Communauté de Communes lors de votre visite sous 2 semaines à la Déchetterie de Brametot, si vous l'avez mentionné sur le formulaire.

### Que faire en cas de déménagement, de perte, de vol ?

Contactez le service déchets au 02 35 57 90 45 ou [regie.neom@cote-albate.com](mailto:regie.neom@cote-albate.com)

En cas de perte, de vol ou de carte détériorée, une 2<sup>ème</sup> carte pourra vous être délivrée.

Elle vous sera facturée 15€, Délibération N° 190227 - 15 du 27 février 2019

Retrouvez au dos les horaires des 3 déchetteries



3 déchetteries  
Brametot  
Cany-Barville  
Saint Valéry en Caux

Pour toute information : Service déchets

☎ 02 35 57 90 45

✉ [regie.neom@cote-albate.com](mailto:regie.neom@cote-albate.com)



## A retourner

auprès de la Communauté de Communes

Cadre réservé Communauté de Communes  
Carte N°

## DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIE

A compléter et à remettre au service Déchets - Communauté de Communes

- 1 CARTE PAR FOYER / COLLECTIVITÉ / ENTREPRISE -

\*Vous êtes un particulier, ou représentez une collectivité ...

Mme  M. NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

ou NOM COLLECTIVITE : \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : 76 \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Adresse mel : \_\_\_\_\_

Si vous êtes un particulier : Nombre de personnes résidant dans votre foyer : \_\_\_\_\_ pers. (information facultative)

Vous pouvez retirer votre carte auprès de la Communauté de Communes

ou si c'est votre déchetterie habituelle, auprès de la déchetterie de Brametot

Se munir d'une pièce d'identité et  
d'un justificatif de domicile

Date & Signature

\*Vous êtes commerçant / artisan, vous représentez une entreprise

Raison Sociale / NOM : \_\_\_\_\_ SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : 76 \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Adresse mel : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation si différente de celle ci-dessus :

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : 76 \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Adresse mel : \_\_\_\_\_

Vous pouvez retirer votre carte auprès de la Communauté de Communes

ou si c'est votre déchetterie habituelle, auprès de la déchetterie de Brametot

Se munir d'une pièce d'identité  
et du Kbis de l'entreprise

Nom & Prénom de la personne  
représentant l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Date & Signature

\* Les informations recueillies sont uniquement destinées au service déchets de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en contactant le service déchets de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.